

22 MARS 2021

LES RECYCLEURS BRETONS  
Amandine COZIC  
Directrice QHSE  
170 rue Jacqueline Auriol - 29490 GUIPAVAS  
Email : [a.cozic@recycleurs-bretons.fr](mailto:a.cozic@recycleurs-bretons.fr)  
Tel. : 06 24 26 58 11

ARRIVÉE

Monsieur Le Goff,  
Commissaire – Enquêteur,  
Instruction du DDAE – Site de Guipavas,

Guipavas, le 12/03/2021,

Objet : Compléments d'informations réclamés suite au procès verbal de synthèse de l'enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale en vue de l'extension du site de Guipavas

Monsieur le Commissaire-enquêteur

Par ce présent courrier, vous trouverez les informations complémentaires ou les précisions demandées dans le PV de synthèse de l'enquête publique.

1/ Observation écrite de Mr Faudet : L'évaluation des risques sanitaires présente dans notre DDAE répond aux exigences de la Préfecture et traite des sujets évoqués par Mr Faudet. Il n'y a donc pas lieu de faire des études complémentaires comme réclamées. Les mesures prises pour éviter toute pollution sont détaillées dans l'étude de dangers et également dans le REX. Aujourd'hui, les eaux de la station de lavage s'écoulent dans le réseau EU alors que les eaux pluviales et de ruissellement sont traitées avant rejet dans le réseau EP. Dans le futur, nous envisageons de rejeter toutes les eaux dans le réseau EP afin de pouvoir assurer une analyse de toutes les eaux du site.

2/ Permis de construire de l'extension : il a effectivement été délivré par la mairie de Guipavas le 12/11/2020. Les travaux d'extension devraient débuter courant 2021.

3/ Autres permis de construire : Concernant l'usine (i.e., tout le bâtiment d'exploitation) et les bureaux administratifs, le permis de construire a été accordé le 16/07/2010. Pour le bâtiment NAVALEO, l'accord de la mairie date du 21/09/2017. L'extension de l'usine présente un permis en date du 14/11/2018. Aucun permis n'a été nécessaire pour l'implantation des cuves NAVALEO ni pour le déplacement de la station-service.

4/ SCI et fonction de Mr Rolland : le PDG de l'entreprise LES RECYCLEURS BRETONS est le gérant principal des deux SCI sur lesquelles est implanté le site de Guipavas. Un courrier est actuellement en cours de rédaction pour demander à BMO une modification de l'article 1 du règlement du PLU de la zone. Pour préciser, les déchets stockés à l'air libre sont confinés par des lego béton (murs coupe-feu), suffisamment lourds pour éviter des envois et temporaires puisque ces déchets arrivent sur le site de Guipavas et repartent 72H plus tard pour d'autres sites de valorisation ou traitement comme celui du Port et de Guilers par exemple.

5/ En annexe, vous trouverez la carte modifiée.

Cordialement,

Amandine COZIC, DQHSE



# Annexe n°3

